



ATELIER DE REFLEXION SUR LES STRATEGIES DE PROMOTION ECOSAN AU BURKINA FASO



CEDO, 05-06 mai 2009, Ouagadougou

Groupe de travail:

Version:

Date :

Référence :

Expert Nationaux et Equipe de projet

Définitive

Mai 2009

Projet Ecosan_UE

03 BP 7112 Ouagadougou 03

Tél : (226) 50 48 49 43 , 70 40 15 62

e-mail : ecosan_UE@reseaucrepa.org

Fax : +226 50 36 62 08



Le présent document a été réalisé avec la participation financière de l'Union Européenne. Les opinions qui y sont exprimées ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union Européenne.

Sommaire	
Sommaire	3
Sigle et abreviations	4
I. OBJECTIFS DE L'ATELIER	7
II. FINALITE	7
III. PARTICIPANTS	7
<i>III.1. Officiels au présidium à l'ouverture de l'atelier</i>	7
<i>III.2. Autorités nationales et municipales présentes pour les 2 jours de travaux</i>	8
<i>III.3. Membres de l'Equipe du Projet présents pour les 2 jours de travaux</i>	8
<i>III.4. Facilitateurs principaux</i>	9
<i>III.5. Absents excusés</i>	9
<i>III.6. Presse</i>	9
IV. PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR : DIFFERENTES	
SESSIONS DE L'ATELIER	9
<i>IV.1. Journée du Mardi 05 Mai</i>	9
<i>IV.2. Journée du Mercredi 06 Mai</i>	9
V. CONTENU DES DIVERSES SEANCES	10
<i>V.1. Cérémonie officielle</i>	10
<i>V.2. Visite de terrain</i>	10
<i>V.3. Présentation et débats sur le Projet EcoSan_UE</i>	11
<i>V.4. Présentation des structures techniques de l'Etat</i>	13
<i>V.5. Orientations générales sur les travaux de l'atelier</i>	21
<i>V.6. Travaux en plénière sur la répartition des activités</i>	22
<i>V.7. Travaux en plénière sur les arrangements institutionnels de mise en œuvre du système EcoSan</i>	25
<i>V.8. Travaux en plénière sur les dispositions requises pour la conduite des activités réparties par département</i>	27
VI. CLOTURE	35
<i>VI.1. Principales conclusions, perspectives et leçons apprises</i>	35
<i>VI.2. Mot de clôture du Coordonnateur du Projet</i>	37
ANNEXE: ALBUM DES PARTICIPANTS	38

Sigle et Abréviations

AEP	Alimentation en Eau Potable.
CAEF	Commission des Affaires Etatiques et Financières.
CEDO	Centre d'Enseignement à Distance de Ouagadougou.
EcoSan	Ecological Sanitation (Assainissement écologique).
EcoSan_UE	Projet d'assainissement écologique dans les quartiers périphériques de Ouagadougou.
CREPA	Centre Régional pour l'Eau potable et l'Assainissement à faible coût.
CRSBAN	Centre de Recherche en Sciences Biologiques Alimentaires et nutritionnelles.
CO	Commune de Ouagadougou.
CTVD	Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets.
DADI	Direction des Aménagements et du Développement de l'Irrigation
DGAEUE	Direction Générale de l'Assainissement, des Eaux Usées et Excréta.
DASCO	Direction de l'Action Sanitaire de la Commune de Ouagadougou.
DASS	Direction de l'Assainissement.
DGACV	Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie.
DGPV	Direction Générale de la Production Végétale.
DHPES	Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education de la Santé.
DIMA	Direction des Intrants et de la Mécanisation Agricoles.
DLM	Direction de la Lutte contre la Maladie
DG	Directeur Général
DGUTF	Direction Général de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers.
DPV	Direction des Productions Végétales.
DVRD	Direction de la Vulgarisation et de la Recherche Développement.
F CFA	Franc de la Communauté Française d'Afrique.
GIE	Groupements d'Intérêts Economiques
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération Technique Allemande de Développement).
2IE	Institut internationale d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement.
INERA	Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles.
MACO	Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou.
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.
MEBA	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse.

MESSRS	Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieure et de la Recherche Scientifique.
MHU	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.
MOS	Maîtrise d'Ouvrage Social.
NETSSAF	Réseau pour le développement des approches durables pour la mise en œuvre à grande échelle de l'assainissement en Afrique.
ONEA	Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement.
PEA	Programme Eau et Assainissement dans les petites et moyennes villes.
PME	Petites et Moyennes Entreprises.
PN- AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement.
RFI	Radio France Internationale.
SABO	Schéma d'Aménagement de la Banlieue de Ouagadougou.
SANDEC	Sanitation for Developing Countries (Assainissement pour les pays en développement).
SARAR	Self esteem associative strenghts, resourcefulness, action planning, responsibility.
SVT	Science de la Vie et de la Terre.
SDAGO	Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga.
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.
SOSUCO	Société Sucrière de la Comoé.
TCM	Toilettes à Chaste Manuelle
UFR	Unité de Formation et de Recherche.
VIP	Ventilated Improved Pit



Compte Rendu de l'Atelier de Réflexion sur la Stratégie de Gestion et de Promotion de l'Approche EcoSan au Burkina Faso

Les mardi 05 et mercredi 06 Mai 2009 s'est tenue dans la salle de conférence de CEDO à *Ouaga 2000*, l'atelier de réflexion sur la Stratégie de Promotion de l'approche EcoSan au Burkina Faso. L'atelier fait suite aux différentes rencontres de plaidoyer organisées par la coordination du Projet Ecosan_UE dans le souci de pérenniser les acquis de ce projet. Des multiples rencontres effectuées dans ce cadre, on peut noter principalement : la rencontre avec le Ministre de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, la rencontre avec le Maire de la Commune de Ouagadougou, les rencontres avec les Maires d'arrondissements de la ville de Ouagadougou, et les rencontres avec les Directeurs des départements techniques nationaux et municipaux relevant à être impliqués dans les actions du projet EcoSan.

Ces rencontres préalables ont autorisé la tenue de cet atelier de réflexion afin de jeter les bases sur la stratégie de gestion et de promotion de l'approche EcoSan au Burkina Faso.

I. Objectifs de l'atelier

Les principaux objectifs assignés à l'atelier sont les suivants :

1. Présenter les résultats du projet EcoSan_UE aux autorités et aux départements techniques nationaux et municipaux ;
2. Proposer les meilleures stratégies de gestion des systèmes EcoSan au Burkina Faso, et en particulier à Ouagadougou, en se basant sur le fonctionnement des structures de gestion existantes au niveau municipal et national ;
3. Proposer un plan de transfert et de suivi des acquis du projet EcoSan_UE aux structures techniques nationales et municipales, selon la stratégie de gestion EcoSan adoptée pour Ouagadougou et ressortir les mesures d'accompagnement nécessaires ;
4. Jeter les bases pour les actions à grande échelle de réplique et de promotion de EcoSan au Burkina sous forme de drafts de proposition de projets à élaborer et soumettre aux bailleurs de fonds.

II. Finalité

La finalité de l'atelier est d'élaborer un Document de "*Stratégie de Gestion et de Promotion de l'approche EcoSan au Burkina Faso*", étayant les relations entre les différents départements intervenant et leurs rôles dans la conduite des activités clés du système EcoSan.

Ce document sera restitué aux plus hautes autorités et les partenaires techniques et financiers, et validé pour son adoption dans le pays.

III. Participants

Ont participé à l'atelier les principales personnalités suivantes :

III.1. Officiels au présidium à l'ouverture de l'atelier

- Mr Cheick Tidiane Tandia, Directeur Général du CREPA.
- Mr Harouna Ouibiga, Directeur Général de l'ONEA.
- Mr Dramane Compaoré, 2^{ème} Adjoint du Maire de la Commune de Ouagadougou.
- Mr Anselme Vodounhessi, Coordonnateur du Projet EcoSan_UE.

III.2. Autorités nationales et municipales présentes pour les 2 jours de travaux

- M. Dramane Compaoré, 2ème Adjoint au Maire de la Commune de Ouagadougou.
- M. Arba Jules Ouédraogo, Directeur de l'Assainissement de l'ONEA.
- Mme Marie Denis Sondo, Directrice Générale de l'Assainissement, des Eaux Usées et Excréta (DGAEUE).
- Mme Josephine Baro/Ouédraogo, DGAEUE.
- Dr Tanga Lambert Simporé, Directeur de l'Action Sanitaire de la Commune de Ouagadougou.
- M. Sidi Mahamadou Cissé, Directeur de la Propreté de la Commune de Ouagadougou.
- Pr. Nicolas Barro, CRSBAN/UFR-SVT de l'Université de Ouagadougou.
- M. Barthélemy Kéré, Directeur de l'Assainissement, de la Prévention des pollutions et des Nuisances.
- M. Dieudonné Tapsoba, Directeur Général de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers (DGUTF).
- Mme Caroline Jeanne Tiendrébéogo/Namoano, MHU/ DGUTF.
- Mme Colette Zoétiyenga, Représentante du Directeur Général de l'Amélioration du Cadre de Vie (DGACV).
- M. Karim Ilboudo, Président de la Commission Environnement et Développement de la Commune de Ouagadougou.
- M. Yaya Ganou, Directeur de l'Hygiène Publique et de l'Education de la Santé (DHPES)
- M. Siaka Banon, DHPES.
- M. Issaka Dermé, Représentant du Directeur Général de la Production Végétale (DGPV)
- Dr. Badiori Ouattara, Chargé de recherche, INERA.
- M. Basile Kaboré, Personne ressource de la Mairie de Nongr-Maasom.
- Mme Téné Lingani, Personne ressource de la Mairie de Nongr-Maasom.
- Mme Haoua Bikinga, Personne ressource de la Mairie de Bogodogo.
- M. Rasmané Kinda, Personne ressource de la Mairie de Bogodogo.
- M. Boureïma Sawadogo, Personne ressource de la Mairie de Boulmiougou.
- M. Abdul Karim Ouédraogo, Personne ressource de la Mairie de Boulmiougou.
- Mme Madeleine Gansonré, Personne ressource de la Mairie de Baskuy.

III.3. Membres de l'Equipe du Projet présents pour les 2 jours de travaux

- M. Anselme Vodounhessi, Coordonnateur du Projet EcoSan_UE1.
- Dr. Moussa Bonzi, Coordonnateur du Projet EcoSan_UE2.
- Mme Ida Ouandaogo, Sociologue, CREPA national.
- M. Karim Sawadogo, Coordonnateur Adjoint de EcoSan régional, CREPA Siège.
- M. Linus Dagerskog, Expert associé au CREPA Siège.
- M. Chiaka Coulibaly, Ingénieur d'appui du Projet EcoSan_UE.
- M. Salifou Boukari, Ingénieur Sanitaire GTZ.

- M. Yacouba Keita, Administrateur du Projet EcoSan_UE.
- M. Tasseré Ouédraogo, Technicien Animateur.
- M. Henri Ouédraogo, Superviseur des animateurs.
- Mme Mireille Kaboré, Agronome du Projet EcoSan_UE.
- Mme Sandrine Tapsoba, Communicatrice du Projet EcoSan_UE.
- Mme Viviane Nadembega, Secrétaire du Projet EcoSan_UE.
- M. Ivan Talancon, Stagiaire à EcoSan_UE.
- M. Issa Yameogo, Chauffeur à EcoSan_UE.
- M. Momini Moyenga, technicien d'appui en agronomie INERA et EcoSan_UE.
- M. Souleymane Zaré, Stagiaire en communication au CREPA Siège.
- Dr Abdoulaye Fall, Consultant GTZ.

III.4. Facilitateurs principaux

- M. Anselme Vodounhessi, Coordonnateur du Projet EcoSan_UE1.
- Dr. Abdoulaye Fall, Consultant GTZ.
- M. Linus Dagerskog, Expert associé au CREPA Siège.

III.5. Absents excusés

- Dr Robert Ouédraogo, Directeur Général de la Production Végétale.
- Dr Paul Sawadogo, Directeur Général de l'Amélioration du Cadre de Vie.
- M. Olivier Stoupy, Conseiller Technique Principal, PEA/GTZ.
- Dr Désirée Nana, Conseiller Technique Assistant, PEA/GTZ.

III.6. Presse

- Radio Télévision Nationale ; Canal 3 ; Observateur Paalga ; Sidwaya ; Savane FM ; Le Pays ; Radio Salankokoto.

IV. Principaux points de l'ordre du jour : différentes sessions de l'atelier

IV.1. Journée du Mardi 05 Mai

- Session 1 : Cérémonie officielle ;
- Session 2 : Visite des réalisations du projet EcoSan sur le terrain ;
- Session 3 : Présentation et débats sur le projet EcoSan ;
- Session 4 : Présentations et débats sur les différents départements techniques nationaux et municipaux.

IV.2. Journée du Mercredi 06 Mai

- Session 5 : Orientation et débats sur les travaux de l'atelier : Exposé des activités clés d'un système EcoSan et principaux rôles dans un arrangement institutionnel ;
- Session 6 : Travaux plénières sur la répartition des activités clés du système EcoSan au sein des différents départements techniques de l'Etat ;

- Session 7 : Travaux plénières sur le montage institutionnel de conduite des actions EcoSan au Burkina Faso ;
- Session 8 : Travaux et débats sur les dispositions requises pour une intégration effective des activités EcoSan (réparties) dans les activités quotidiennes des départements de l'Etat.

V. Contenu des diverses séances

V.1. Cérémonie officielle

Le mot de bienvenue du Directeur Général du CREPA, Cheick Tidiane Tandia en la présence du 2ème Adjoint au Maire de la ville de Ouagadougou, Dramane Compaoré et du Directeur Général de l'ONEA, Harouna Ouibiga, a marqué l'ouverture de l'atelier. Celui-ci a salué l'engagement des autorités politiques et municipales dans toutes initiatives visant l'amélioration du cadre de vie des populations et souligné l'importance de cet atelier pour le Burkina Faso. C'est pourquoi, tout en remerciant les Directeurs techniques d'être présents à cet atelier de réflexion, il les a exhorté à apporter leurs riches contributions, suggestions pour la mise en place d'une stratégie nationale qui permettra une collaboration harmonieuse entre les structures étatiques dans la perspective d'une promotion de l'approche EcoSan au Burkina Faso. Jetant un regard sur la forte mobilisation et l'implication des différentes structures pour tout ce qui concerne l'assainissement au Burkina Faso, M. Tandia a admis que cela ne peut qu'encourager le CREPA et le conforter dans sa mission de recherche pour un assainissement durable à faible coût pour les populations. Il n'a pas manqué de féliciter l'ensemble de l'équipe du projet pour le travail abattu durant ces trois dernières années. Aussi, a-t-il salué le soutien financier renouvelé de l'Union Européenne ainsi que l'appui technique de l'ONEA et de la GTZ, également partenaires techniques du projet.



Figure 1: Présidium à l'ouverture de l'atelier (de la gche vers la droite, Dramane Compaoré, 2^{ème} adjoint au Maire de la Commune de Ouagadougou, Harouna Ouibiga, DG de l'ONEA, Cheick Tidiane Tandia, DG du CREPA, Anselme Vodounhessi, Coordonnateur du projet EcoSan_UE.

V.2. Visite de terrain

Avant de commencer les travaux en salle, les participants à l'atelier ont été invités à une sortie de terrain dans le secteur 27, une des quatre zones d'intervention du projet. Il s'est agi de constater de visu les actions concrètes du projet sur le terrain et également d'échanger avec les acteurs cibles :



Figure 2: Visite d'une latrine EcoSan dans un ménage au secteur 27

- La visite d'une latrine EcoSan dans un ménage du secteur 27 : Lors de cette visite, les participants ont pu voir toutes les fonctionnalités de la latrine EcoSan, son mode d'utilisation et de gestion. Le bénéficiaire de la latrine, M. Kaboré Christophe était présent pour répondre à toutes les questions des visiteurs.

- La visite du site d'hygiénisation du secteur : elle a permis aux participants de connaître l'unité de traitement des excréta et de comprendre tout le processus de collecte, de gestion et de transformation des excréta en fertilisants y compris l'organisation mise en place par l'association responsable de la gestion pour mener à bien le travail qui lui a été confié.



Figure 3: Visite du Site d'hygiénisation du secteur 27

- La visite d'une parcelle de choux (Brassica oleracea) au site maraîcher du secteur 27 : le maraîcher Dèra Moumouni a reçu les participants dans sa parcelle de choux avec quelques autres maraîchers ayant suivi les formations en techniques d'application des fertilisants EcoSan. Les participants ont reçu des explications techniques sur les modes d'utilisation des fertilisants EcoSan par l'agronome du projet, Mme Kaboré Mireille, et le maraîcher Dèra Moumouni a répondu aux questions des uns et des autres sur l'effet de ces fertilisants sur ses légumes et sur le sol ainsi que les avantages de l'utilisation d'un tel fertilisant.



Figure 4: Visite d'une parcelle de Choux fertilisée avec du Birgkoom

V.3. Présentation et débats sur le Projet EcoSan_UE

V.3.1 Points clés de la présentation

Les points abordés lors de cette présentation par le Coordonnateur du Projet, M. Anselme Vodounhessi, concernaient : (i) l'historique du contenu du projet, (ii) les réalisations du projet, (iii) les défis perspectives et contraintes, et (iv) les justifications et termes de référence de l'atelier.

- (i) De l'historique du projet, le présentateur a rappelé que le projet est une initiative commune du CREPA, de l'ONEA et de la GTZ pour tester une approche qui a fait ses preuves en milieu rural durant la phase de recherche conduite par le CREPA de 2002 à 2004. Le Burkina Faso a été choisi parmi tous les pays membres du CREPA pour abriter la première expérience en milieu urbain à travers ce projet EcoSan_UE financé à 74% par l'Union Européenne, 14%

par le CREPA et 12% par la GTZ. La phase de mise en œuvre a connu l'implication des acteurs nationaux et municipaux tels que les mairies d'arrondissement dans les aspects les plus opérationnels du projet, et certaines directions techniques de l'Etat dans les aspects d'orientation stratégique par la mise en place d'un Comité d'orientation du projet présidé par le Maire de la commune de Ouagadougou. Le Coordonnateur a salué la forte implication des experts nationaux, des personnes ressources des mairies d'arrondissement, et a déploré la faible implication du comité d'orientation du fait que les efforts étaient plus concentrés sur les aspects opérationnels après les deux grandes rencontres de validation des actions organisées par l'équipe de projet.

- (ii) Quant aux réalisations, le Coordonnateur a présenté : (1) les principales réalisations physiques constituant la chaîne EcoSan_UE : la construction de trois types de latrines EcoSan au niveau des ménages que sont la latrine double fosse, la simple fosse, et la latrine à box, dont les coûts sont respectivement de 180 775 F CFA, 162 550 F CFA, et 97 550 F CFA, et de 110 075 F CFA, 103 600 F CFA, et 81 800 F CFA pour les subventions; la mise en place de quatre sites d'hygiénisation ; l'acquisition de matériels de collecte, transport et livraison du *birgkoom* et du *birgkoenga* ; et les résultats de l'utilisation du *birgkoom* ; (2) les principales actions d'accompagnement telles que les actions de sensibilisation, de renforcement des capacités, de communication et de plaidoyer ; et enfin (3) les principaux avantages liés à l'adoption de l'approche EcoSan pour un pays, allant de la protection des ressources en eau, à la réduction de la prévalence des maladies liées au manque d'hygiène et des coûts des investissements en ouvrages centralisés de gestion des boues, et à la valorisation des nutriments contenus dans les excréta humains. Ce dernier avantage permettrait au Burkina Faso, selon le Coordonnateur, de gagner annuellement près de 50 milliards de F CFA s'il arrivait à valoriser les nutriments contenus dans les excréta de toute la population du pays, sans compter les avantages indirects qui y sont associés.

En bref, on peut noter comme principaux acquis du projet 927 latrines fonctionnelles dans les 4 secteurs; les 4 sites d'hygiénisation fonctionnels; la collecte régulière assurée auprès des ménages par les associations locales à statut de secteur privé; les 107 artisans maçons et préfabricants opérationnels sur le terrain; les 800 maraîchers impliqués dans la réutilisation ainsi que les exploitants privés en dehors de la ville de Ouagadougou; la meilleure gestion d'une partie des excréta provenant de la MACO afin d'améliorer la productivité agricole ; la connaissance du projet sur le plan International qui attire les visites au quotidien des pays voisins et des experts internationaux (NETSSAF, Togo, Niger, Ghana, Gabon, etc.) ; et enfin l'attention particulière de la presse internationale telle que: France 24, RFI, reportages divers sur internet. Un grand reportage RFI devrait passer durant le déroulement de l'atelier.

- (iii) Des défis, on peut noter comment continuer à lutter pour vaincre les résistances socioculturelles liées à l'adoption de l'approche. Pour le Coordonnateur, il faut miser sur les actions de sensibilisation et de communication à l'image de celles menées par le projet, et mener des actions à grande échelle pour la promotion de l'approche. De ces actions à grande échelle, les perspectives suivantes sont envisagées : l'élaboration d'un projet EcoSan Ouaga couvrant les 5 arrondissements de la ville, la promotion de l'utilisation de *birgkoom* dans de grandes exploitations telles que celles de la SOSUCO ; la création d'une Cité EcoSan à Ouaga 2000; la promotion de l'approche en milieu rural (à l'image du Projet EcoSan_UE Kourittenga) ; la labellisation des produits agricoles à base de fertilisants EcoSan pour création de marché des produits 'Bio' ; l'intégration de l'approche EcoSan dans les programmes éducatifs nationaux au Burkina.

Les questions centrales au cœur de ces défis sont : Comment assurer la continuation des acquis du projet? Comment intégrer les actions du projet dans les programmes annuels des départements dès janvier 2010? Comment assurer un transfert efficace des acquis et assurer un accompagnement aux départements? Quelles sont les mesures techniques et institutionnelles à prendre pour un ancrage réussi dans les programmes nationaux d'assainissement? Comment instaurer et réussir les actions à plus grande échelle de promotion de l'approche EcoSan?

- (iv) L'atelier a pour but de répondre à ces multiples questions et il s'agira d'après le Coordonnateur, d'identifier clairement et de comprendre les activités clés et les différents rôles institutionnels indispensables pour la promotion réussie de l'approche EcoSan au Burkina Faso.

L'atelier se focalisera donc de façon pratique sur les activités suivantes organisées en sessions de travail: assurer une répartition des activités (ai) identifiées aux diverses structures ; ressortir les relations institutionnelles nécessaires à la bonne conduite de ses activités ; identifier les opportunités, contraintes et dispositions requises pour la conduite des activités réparties ; formuler les mécanismes de transfert des acquis du Projet EcoSan_UE à l'action EcoSan Nationale.

V.3.2 Principaux points débattus

Un sentiment général de satisfaction des participants a été noté. Ils ont tous salué la tenue du présent atelier et ont félicité toute l'équipe du projet pour les résultats probants obtenus, pour son dynamisme et sa détermination à réussir les actions planifiées. Cependant, certains points ont fait l'objet de débats :

- Insuffisance de l'implication directe des structures compétentes de l'Etat dans la mise en œuvre du projet afin d'instaurer une démarche progressive pour le transfert des acquis du projet ;
- Tenue tardive du présent atelier et surtout à deux (2) mois de la clôture du projet ;
- Nécessité de prolonger la durée du projet pour mieux réussir le transfert des acquis ;
- Poursuite des rencontres avec les structures présentes pour approfondir certains points ;
- Mise à disposition de toutes informations utiles (techniques, disponibilité financière après le projet) sur le projet à toutes les structures qui seront impliquées dans la poursuite des activités ;
- Connaissance des capacités techniques et ressources financières des structures devant assurer la relève ;
- Difficultés éventuelles de l'ancrage institutionnel du projet au sein des départements de l'Etat dû à la faiblesse du montage institutionnel de mise en œuvre ;
- L'utilisation du birgkoenga non observée sur le terrain ;
- Informations insuffisantes sur les risques sanitaires, les résultats des suivis microbiologiques (bases scientifiques non exposées) et les résultats des études sociologiques sur l'utilisation des fertilisants EcoSan ;
- Plaidoyers auprès des partenaires afin d'étendre le projet dans les autres secteurs de Ouagadougou ;
- Implication du Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique pour l'adoption de l'approche EcoSan en milieu scolaire, secondaire et supérieur ;

V.4. Présentation des structures techniques de l'Etat

V.4.1 Synthèses des présentations

Les responsables des structures techniques présents ont présenté les domaines d'intervention et les champs d'action de leurs directions dans l'ordre suivant :

• ***La Direction de l'Hygiène publique et de l'Éducation à la Santé, DHPES, présentée par M. Ganou Yaya, Directeur***

La DHPES est l'une des directions techniques de la Direction Générale de la Santé, elle a comme missions :

- Concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions d'informations, d'éducation et de communication en matière de santé, en collaboration avec toutes les directions ;
- Concevoir toutes stratégies concourant à l'amélioration de l'hygiène publique ;
- Coordonner, organiser, suivre et évaluer la mise en œuvre des activités concourant à l'hygiène publique ;
- Contribuer à l'élaboration des normes d'hygiène alimentaire et environnementale ;
- Contribuer au contrôle du respect des normes d'hygiène alimentaire et environnementale ;
- Promouvoir et contribuer à toute recherche pouvant concourir à l'assainissement du cadre de vie des populations.

Comme contribution de la DHPES dans l'approche EcoSan, il s'agira, en collaboration avec les autres acteurs et notamment ceux chargés de la surveillance épidémiologique, de participer au suivi sanitaire des différents acteurs dans la chaîne « ECOSAN » :

- Identification des données à collecter,
- Définition de méthodologie à suivre,
- Production des rapports.
- Élaboration d'un document de campagne,
- Production des supports selon les canaux,
- Diffusion des messages,
- Production de rapports.

• ***La Direction Générale de la Production Végétale, DGPV, présentée par M. Issaka Dermé, représentant le Directeur Général***

La DGPV a pour mission la mise en œuvre de la politique du MAHRH en matière de production, de gestion des ressources naturelles, de vulgarisation, de contrôle phytosanitaire et de la qualité des produits agricoles. Les objectifs sont de promouvoir l'intensification de l'agriculture, d'accroître la productivité et la production agricole.

La DGPV présente 4 directions techniques dont : la DADI, la DIMA, la DPV et la DVRD.

Dans le cadre de l'approche EcoSan, la DGPV peut faire la promotion et la vulgarisation des fertilisants EcoSan en coordination avec les différents techniciens agricoles qui sont régulièrement sur le terrain.

• ***La Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie, DGACV, présentée par M. Barthélémy Kéré, représentant le Directeur Général***

La mise en œuvre de la politique environnementale est traduite à travers différents documents stratégiques ainsi que des textes législatifs et réglementaires. Ces documents sont :

- La politique Forestière Nationale,
- La politique nationale en matière d'environnement,
- La politique et stratégies nationales d'assainissement,

- La Stratégie Nationale d'Education environnementale,
- Autres documents.

Au niveau central, la Direction générale de l'amélioration du cadre de vie (DGACV) est chargée du sous-secteur de l'assainissement à travers :

- l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies nationales en matière de pollution et d'assainissement et de gestion des déchets, de contrôle des végétaux aquatiques envahissants ;
- la promotion de l'éco-industrie et de l'appui-conseil aux structures techniques de l'État, aux collectivités et aux organisations de la société civile ;
- l'élaboration des textes d'application du code de l'environnement, de leur diffusion et du suivi de leur application ;
- la coordination des inspections environnementales ;
- la promotion des pratiques d'évaluation environnementales ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre de guides sectoriels en matière d'étude ou de notice d'impact et de la promotion des évaluations environnementales ;
- du suivi et de la consolidation des activités des cellules environnementales des départements ministériels.

La DGACV se compose de quatre directions dont trois directement intéressées par le volet assainissement : Direction de l'assainissement et de la prévention des pollutions, Direction de la réglementation et des inspections environnementales et Direction des évaluations environnementales.

Le Ministère compte un laboratoire national d'analyse des eaux en installation dont les objectifs sont le suivi de la qualité des eaux, le renforcement de la capacité des agents du Ministère, des municipalités et du secteur privé et la recherche appliquée.

• ***La Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta, DGAEUE, présentée par Mme Josephine Baro/Ouédraogo, au nom de la Directrice Générale***

La Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (DGAEUE), des articles 24, 41 et 42 du Décret n° 2008 – 770/PRES/PM/MAHRH du 02 décembre 2008 portant organisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques; marquant ainsi la volonté politique des autorités du Ministère en charge de l'eau d'offrir un cadre propice à la promotion de l'assainissement, des eaux usées et excréta.

Les actions de la DGAEUE sont beaucoup plus orientées sur le PN-AEPA et elle a pour missions l'élaboration, l'application et le suivi de la politique nationale en matière d'assainissement. A ce titre elle est chargée de :

- élaborer les textes législatifs et réglementaires, les normes techniques en matière de collecte, de traitement et d'évacuation des eaux usées ainsi que leur mise en œuvre ;
- élaborer les lois, les règlements et les normes techniques en matière de rejet, de collecte sécurisée et d'élimination des déchets liquides dangereux, des huiles usées et des polluants organiques persistants ainsi que de les mettre en œuvre
- identifier, formuler et mettre en œuvre des projets et programmes en matière d'assainissement ;
- assurer le suivi opérationnel des projets et programmes en matière d'assainissement ;
- organiser la filière de gestion des eaux usées et excréta ;

- assurer le suivi opérationnel des actions en matière d'assainissement des eaux usées et excréta.

• *La Direction de l'Assainissement de l'ONEA, présentée par Jules Arba Ouédraogo, Directeur*

L'ONEA intervient dans le domaine de l'eau et l'assainissement. Il est beaucoup plus connu pour son approvisionnement en eau potable. En ce qui concerne l'assainissement, c'est surtout les eaux usées et excréta dans les villes qui sont concernées. Il intervient depuis 1990 à Ouagadougou, et, à Bobo Dioulasso, depuis 2000. Pour les villes de Koudougou, Ouahigouya, Banfora et Fada son intervention a démarré en 2008 pour s'étendre dans d'autres petites villes comme Titao et Boulsa. En somme, les zones d'intervention de l'ONEA sont les villes de plus de 10.000 habitants

Objectif et financement dans le domaine de l'assainissement

L'ONEA vise un objectif de plus 22.000 réalisations d'ouvrages par an, soit environ 18.000 pour la ville de Ouagadougou et 4600 pour la ville de Bobo Dioulasso. Sur fonds propres il injecte environ 700 millions dans l'assainissement par an. Les financements extérieurs, beaucoup plus subventionnés s'étendant de 3 à 5 milliards par an. L'ONEA bénéficie d'un projet sous financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) à hauteur d'un (1) milliard par an. Sous financement de l'Agence Française de Développement, 600 millions sont prévus pour les 4 villes et 2 milliards pour la ville de Bobo Dioulasso, pour l'assainissement collectif.

L'assainissement collectif et l'assainissement autonome comme activités de l'ONEA.

A travers les Plans stratégiques élaborés dans les villes en matière d'assainissement, l'ONEA fait la promotion des latrines VIP, des TCM des puisards et des fausses septiques. Il capitalise également une expérience dans la gestion des stations compactes de traitement des boues de vidange des immeubles et aussi celle des latrines modernes.

Perspectives

La perspective de s'étaler dans les huit (8) nouvelles villes qui seront financées par la KfW est en cours de négociation. Pour Ouagadougou et Bobo, l'ONEA a reçu un appui financier de la banque mondiale de plus de 50 millions de dollars à injecter dans l'assainissement autonome. L'ONEA doit donc fournir 70.000 ouvrages d'assainissement autonome, d'ici 2014, dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Quatre (4) stations de traitement de boues de vidanges sont prévues pour les 2 grandes villes. La construction des stations de boues de vidanges vise à pallier le manque de cette filière importante dans l'assainissement, la filière en amont étant les latrines, les réseaux et la filière en aval, les stations de boues de vidanges, non encore inexistantes. Le lancement des travaux pour la construction des stations des boues de vidanges à Ouagadougou et Bobo est prévu pour début 2010.

Collaboration ONEA/EcoSan_UE

L'ONEA fait déjà partie de l'équipe du projet pour la conduite du projet EcoSan_UE. La latrine EcoSan sera intégrée à la panoplie de technologies proposées par l'ONEA. Cependant, EcoSan étant une approche, l'ONEA présente des limites dans la promotion des fertilisants dans l'agriculture. D'où la nécessité de travailler en synergie avec les autres structures compétentes. En termes de réalisations d'ouvrages, l'ONEA est prêt à promouvoir les latrines EcoSan avec une subvention de certains matériels. Il consultera le CREPA pour le renforcement des capacités des ses agents en matière de maîtrise de la technologie EcoSan.

• ***La Direction de la Propreté, présentée par Sidi Mahamadou Cissé, Directeur***

La Direction de la Propreté a été créée en mai 2001 par arrêté portant organisation de la Mairie de Ouagadougou. Cette direction comprend trois (03) services :

- Service Nettoyement et Collecte,
- Service Traitement et Valorisation des Déchets,
- Service Assainissement et Curage des Ouvrages hydraulique.

La Direction de la Propreté de la Commune de Ouagadougou assure cinq (05) principales missions :

- Nettoyement et collecte des déchets ;
- Transport des déchets à partir des Centres de Collecte jusqu'au Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) ;
- Traitement et Valorisation des Déchets ;
- Prévention des pollutions et des nuisances ;
- Curage des ouvrages hydrauliques (caniveaux, canaux).

Comme difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités de la direction on peut présenter entre autres :

- La mauvaise organisation interne des GIE et PME qui interviennent dans la gestion des déchets ;
- L'incivisme de certains habitants, qui refusent de s'abonner aux GIE/PME pour faire enlever leurs ordures ;
- La prolifération et reconstitution des tas sauvages ;
- L'insuffisance de ressources (humaines, matérielles, logistiques et financières) ;
- Le non-respect du cahier des charges par les informels ;
- Persistance du secteur informel dans les zones de collecte ;
- Vétusté du parc automobile ;
- Insuffisance de bacs à ordures.

• ***La Direction de l'Action Sanitaire de la commune de Ouagadougou, DASCOS, présentée par Lambert T. Simporé, Directeur***

La Direction de l'Action Sanitaire dépend du Secrétariat Général de la Commune de Ouagadougou. Elle comprend actuellement 05 grands services qui sont :

- Le service de la consultation de Médecine Générale,
- Le service la Vaccination,
- Le service de l'Hygiène alimentaire,
- Le service de l'Assainissement et de la Salubrité,
- Le service des Formations Sanitaires.

Le service de l'Assainissement et de la Salubrité est décentralisé dans les cinq (5) arrondissements de la Commune de Ouagadougou qui compte trente (30) secteurs et 17 villages.

Le activités : les chefs de bureau nommés dans les cinq (5) arrondissements sillonnent la Commune tous les jours ouvrables pour donner des informations aux ménages sur les avantages de la salubrité et les inconvénients de l'insalubrité. Les ménages sont regroupés en cinq (5) ou dix (10) concessions pour les séances de sensibilisation dans le sous secteurs, secteurs et villages.

Les stratégies de création et d'entretien de l'Assainissement dans les ménages :

- Les informations sont données aux ménages sur la construction et l'entretien des latrines pour l'amélioration de leur cadre de vie et leur état de santé.
- Un accent particulier est mis sur les avantages des latrines EcoSan dans les secteurs où le projet existe tout en souhaitant son extension rapide dans toute la Commune.
- Les ménages sensibilisés doivent à leur tour relayer l'information aux autres ménages
- Des causeries-débats instaurées dans la Commune de Ouagadougou constituent une bonne stratégie de communication entre la communauté et les agents d'hygiène et d'assainissement.

Les appuis divers apportés aux ménages :

- Informations sur l'hygiène du milieu : environnement propre, cadre de vie sain
- Informations sur l'hygiène corporelle : se laver les mains au savon après les besoins, garder les latrines propres
- Informations sur l'hygiène alimentaire : bien préparer les repas, servir les repas dans des récipients propres lavés au savon, couvrir les aliments, désinfecter les crudités avant la consommation.
- Informations sur les maladies liées à l'insalubrité : maladies respiratoires, maladies dues mains sales,

Relations entre la Direction de l'Action Sanitaire et les autres départements de l'Etat

- Avec la Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education pour la santé : application des règlements du code de l'hygiène publique dans les activités de sensibilisation et d'information dans la Commune
- Avec l'ONEA : appui aux services de l'ONEA en sensibilisant et en informant la population sur les avantages des activités menées sur le terrain par les agents d'exécution.

• ***La Direction Général de l'Urbanisme et des Travaux Publiques, DGUTF, présentée Dieudonné Tapsoba, Directeur***

La présentation de la DGUTF s'est focalisée sur la Révision du Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga (SDAGO) horizon 2025.

Qu'est-ce que le Grand Ouaga ?

La naissance du concept du Grand Ouaga est l'aboutissement d'un processus de planification et d'interventions dans la banlieue de Ouagadougou financé par la Coopération néerlandaise.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la ville de Ouagadougou élaboré et approuvé en 1986 avec le financement de la Coopération néerlandaise, avait défini le périmètre urbain de la ville comme devant croître à l'intérieur de la ceinture verte qui devait être mise en place. Conscient à l'époque des enjeux futurs et de la pression dont le pôle urbain de Ouagadougou pourrait faire l'objet, cette coopération néerlandaise a initié une étude sur la banlieue de Ouagadougou qui a abouti à l'élaboration du Schéma d'Aménagement de la Banlieue de Ouagadougou (SABO). Le SABO avait identifié et retenu dix (10) villages dans un rayon de 25 km autour de Ouagadougou qui devraient être aménagés et desservis en infrastructures et où des activités génératrices de revenus allaient y être développées au bénéfice des populations. Ces villages centres devraient maintenir leurs populations et être suffisamment

attractifs et constituer une alternative à l'exode rural sur la capitale. Comme villages centres, on peut citer : Saaba, Zagtoui, Kamboinsé, Tanghin Dassouri, Komsilga, Koubri, Loumbila, Tanlarghin, Bassinko, Doundoulma. Pabré et Komki Ipala ont été intégrés plus tard.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du SDAGO 1999 sont :

- la non mise en place des structures administratives de gestion du Grand Ouaga notamment la création de la Direction Régionale de l'Urbanisme à Ouagadougou et la structure de coordination de la stratégie d'Aménagement du Grand Ouaga ;
- les changements institutionnels ;
- la spéculation foncière ;
- le manque de volonté politique réelle de porter le SDAGO ;
- la non vulgarisation du SDAGO.

Au regard de ce qui précède, il est apparu nécessaire de procéder à la révision du SDAGO. Les objectifs spécifiques visés à travers cette révision sont :

- redéfinir l'espace du Grand Ouaga ;
- maîtriser l'occupation de l'espace du Grand Ouaga ;
- proposer des options d'aménagement en rapport avec les préoccupations des acteurs et de la réalité du terrain ;
- améliorer les conditions de vie des populations du Grand Ouaga ;
- intégrer les villages centres et l'interland à la dynamique de la ville de Ouagadougou ;
- adapter le grand Ouaga à l'évolution institutionnelle du pays.

La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Ouaga nécessite :

- La mise en place de structures de gestion du Grand Ouaga ;
- La nécessité de l'existence d'un sentiment fort d'une communauté de destin entre les collectivités territoriales ;
- La mobilisation des ressources humaines ;
- La mobilisation des ressources financières.

• **La Commune de Ouagadougou, CO, présentée par Dramane Compaoré, 2^{ème} Adjoint au Maire**

Le 2^{ème} Adjoint au Maire a tenu d'abord à rappeler la loi n°055-2004 AN du 21 décembre 2004 portant code général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso dont les articles 89 et 94 traitent des compétences des Collectivités Territoriales dans les matières suivantes :

- L'assainissement,
- La lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances diverses,
- L'enlèvement et l'élimination finale des déchets ménagers,
- La prise de mesures d'hygiène et de salubrité.

Le droit des collectivités à s'administrer librement et à gérer leurs affaires propres, a guidé la Commune de Ouagadougou à procéder à la création de la Direction de la propreté, la Direction de l'Action Sanitaire et la Direction Générale des Services Techniques avec en son sein le service de la maîtrise d'œuvre sociale (MOS).

La Commune de Ouagadougou comprend cinq (5) arrondissements regroupant trente (30) secteurs et 17 villages. Elle dispose d'un seul budget retraçant toutes les recettes et toutes les dépenses de la collectivité. Les arrondissements ne disposent donc pas de budget propre. La Commune est l'ordonnateur du budget et les Mairies d'Arrondissement, les ordonnateurs délégués.

La commune de Ouagadougou est un démembrement de l'Etat par le biais de la décentralisation.

Préparation –vote –exécution du budget

Les règles de préparation, de vote et d'exécution du budget sont les mêmes qu'au niveau de l'Etat.

Les avants projets de budget sont préparés dans les Arrondissements et les Directions (Arrondissement avec la participation de la population) et adoptés par les conseils d'arrondissements. Ils sont ensuite transmis à la Direction des Affaires Budget qui les contralise pour en faire un document unique. Ce document est ensuite examiné par la CAEF (Commission des Affaires Etatiques et financières) et transmis à Monsieur le Maire qui convoque une session du Conseil Municipal en vue de son adoption. Une bonne partie du budget de la Commune est consacrée à l'assainissement, à la propreté, aux curages de caniveaux à l'hygiène. A titre d'exemple, sur un budget primitif de 16 273 582 890, environ 14% est consacré à l'assainissement.

Les domaines d'implication de la Commune dans le projet EcoSan_UE peuvent se résumer comme suites :

- La participation au lancement du projet EcoSan_UE en 2006.
- La présentation du projet en conseil municipal.
- L'affectation d'élus locaux comme personnes ressources dans le projet.
- La mise à disposition de terrains au projet EcoSan_UE pour la construction des sites d'hygiénisation.

Il faut noter que dans le domaine de l'assainissement, des compétences et des ressources de l'Etat ont été transférées aux communes au terme du décret n°2009-107 du 03 mars 2009. Ce sont :

- Les avis sur le schéma directeur d'assainissement,
- L'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux d'assainissement,
- L'assainissement eaux usées et excréta.

V.4.2 Principaux points débattus

- La sécurité foncière pour l'octroi des sites d'hygiénisation.
- Le manque de concertation ONEA/Direction de l'Urbanisme et Habitat pour la construction de stations de boues de vidange.
- Le manque de concertation ONEA/Mairie pour l'identification des espaces pour la construction des sites de traitement des boues de vidange.

- La très grande disproportionnalité entre les moyens alloués au volet AEP et ceux alloués au volet assainissement (87% de couverture envisagée d'ici 2015 en milieu urbain pour l'AEP et 57% pour l'assainissement).
- La construction de nouvelles stations de traitement des boues de vidange par l'ONEA, en collaboration avec SANDEC (Suisse).
- La réutilisation des boues de vidanges des stations de traitement à construire et les dispositions prises à cet effet.
- Les relations clés entre DGAEUE, DASS et la Mairie non ressorties dans la présentation de la DGAEUE, ainsi que les textes et lois applicables dans le cadre de l'assainissement.
- Le traitement des déchets EcoSan au même titre que les autres déchets par la Direction de la propreté de la Commune de Ouagadougou.
- La réglementation sur le déversement anarchique des boues de vidanges par les camions vidangeurs et les mesures prises par la Direction de la propreté.
- L'intégration des technologies EcoSan parmi celles à vulgariser par la DGAEUE et l'implication directe de la DGPV qui dispose d'agents de vulgarisation pour les aspects de formation.
- L'utilisation de la taxe d'assainissement collectée par l'ONEA comme contribution lors des négociations des financements pour l'assainissement.
- Les difficultés rencontrées par l'ONEA pour la gestion des parcelles de maraîchage aménagées en aval de la station d'épuration de Kossodo (quartier de Ouagadougou).
- La construction de nouveaux sites d'hygiénisation dans les autres secteurs de la ville de Ouagadougou.
- L'interférence des acteurs dans les rôles réglementation et la faiblesse du rôle de régulation.
- L'importance du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie dans la réglementation et la régulation du secteur de l'assainissement.
- La possibilité pour le Centre d'Enfouissement Technique de prendre en compte le birgkoènga dans sa chaîne de valorisation des déchets solides.
- La pertinence pour la Direction de l'Action Sanitaire d'assurer le suivi et la sensibilisation des ménages disposant de latrines EcoSan.
- La nécessité de mener une étude d'impact environnemental sur les actions d'assainissement écologique.

V.5. Orientations générales sur les travaux de l'atelier

Au cours de cette session le Coordonnateur a présenté la méthodologie de travail ainsi que les activités clés devant être réparties au sein des différentes structures techniques.

Tenant compte des actions requises pour une bonne promotion de l'assainissement écologique au Burkina Faso, un certain nombre d'activités ont été énumérées et proposées à l'ensemble des départements techniques présents pour une identification et répartition par rapport à leurs domaines de compétence. Les vingt et une (21) activités proposées, sont les suivantes :

- (a1)- La construction des latrines dans les ménages.
- (a2)- La collecte régulière des sous produits générés par les latrines et leur transport sur les sites d'hygiénisation.
- (a3)- La gestion des stocks de ces produits sur les sites d'hygiénisation.
- (a4)- La livraison/vente aux utilisateurs finaux que sont les producteurs.

- (a5)- Le suivi et l'encadrement constants des producteurs à l'utilisation efficiente des fertilisants EcoSan.
- (a6)- La sensibilisation et le suivi de l'utilisation des latrines dans les ménages.
- (a7)- Le suivi technique et l'encadrement des artisans pour la construction des latrines.
- (a8)- Le suivi des associations locales impliquées dans la gestion des sous produits EcoSan.
- (a9)- Le suivi des conditions sanitaires des ménages ayant bénéficié de ces latrines.
- (a10)- Le suivi de la qualité microbiologique et nutritionnelle des légumes produits après fertilisation.
- (a11)- La mise à disposition des sites d'hygiénisation partout où cela est nécessaire.
- (a12)- L'évacuation des stocks excédentaires des sous produits des sites d'hygiénisation.
- (a13)- La protection du fonctionnement du système à travers l'élaboration des textes réglementaires.
- (a14)- L'application des textes à travers une régulation effective.
- (a15)- La formation continue et périodique des acteurs impliqués.
- (a16)- La coordination/Suivi/Capitalisation/Communication des actions EcoSan.
- (a17)- Le contrôle de qualité agronomique des fertilisants EcoSan.
- (a18)- Le contrôle de qualité hygiénique des fertilisants EcoSan.
- (a19)- Les recherches continues sur le suivi des actions et produits EcoSan en vue de s'assurer de leurs impacts sanitaires.
- (a20)- Les enseignements sur EcoSan à tous les niveaux d'éducation.
- (a21)- Les actions de vulgarisation à grande échelle de l'approche EcoSan.

Une clarification a été également donnée sur les différents rôles institutionnels répartis en rôles opérationnels, rôles stratégiques ou de coordination, rôles de réglementation et rôles de régulation. La réglementation se distingue de la régulation parce que la première concerne l'élaboration et l'adoption des textes réglementaires, et la seconde est beaucoup plus une veille au respect de ces textes établis. Le système pourrait bien fonctionner si les divers rôles énoncés sont bien séparés selon le Coordonnateur, pour éviter les situations de "Juge et Partie".

V.6. Travaux en plénière sur la répartition des activités

En plénière, les participants ont procédé d'abord à un amendement (reformulation) des activités proposées ci-dessus citées, avant leur répartition dans les structures présentes selon les domaines d'intervention et de compétence de ces dernières.

Les principaux amendements effectués sont les suivants :

- L'activité (a6) "*La sensibilisation et le suivi de l'utilisation des latrines dans les ménages*" a été subdivisée en deux : **(a6)** "*La sensibilisation des ménages pour l'acquisition des latrines*" et **(a6')** "*le suivi des ménages pour une bonne utilisation des latrines*"
- L'activité (a13) "*La protection du fonctionnement du système à travers l'élaboration des textes réglementaires*" a été ainsi reformulée : **(a13)** "*L'élaboration de textes règlementaires pour la protection de l'environnement*"
- L'activité (a14) "*L'application des textes à travers une régulation effective*" a été subdivisée en deux : **(a14)** "*La traduction des textes règlementaires en arrêtés municipaux*" et **(a14')** "*La veille juridique de l'application des textes règlementaires*"
- L'activité (a20) "*Les enseignements sur EcoSan à tous les niveaux d'éducation*" a été ainsi reformulée : **(a20)** "*L'introduction de EcoSan dans les programmes éducatifs nationaux*".

- Le MEBA et le MESSRS ont été proposés comme acteurs clés à considérer dans la stratégie de promotion de l'approche EcoSan.
- La DLM a été également identifiée comme acteur devant accompagner la DHPES pour les actions de suivi sanitaire.

Suite à ces amendements, le nombre total d'activités proposées est passé de 21 à 23. Toutes ces activités ont été réparties au sein des différentes structures techniques de l'Etat en fonction de leurs compétences. Conformément à la Figure 5, cette répartition a été reprise dans le Tableau 1.

DASS/ONEA	DGPV	DGAEUE
1 ^o	5	1 ^o 7 ^o
6 7	17 18	6 ^o 6 ^o 16
DHPES DLT	DGACV	DGU
9 10	13 14	
CREPA	INERA	Universté/2IE
15 19	19	19
MESSRS MEBA 20		
Commune de Guagadougou		
Mairies d'Arrondissement	Direction de la Propriété	DASCO
8 2 3 12 11 4	14 14'	6

Figure 5: Résultats des travaux en plénière sur de la répartition des activités

Tableau 1: Tableau de répartition des activités

Structures	Activités réparties	
	Code	Intitulés
ONEA/DASS	(a1)	La construction des latrines dans les ménages.
	(a6)	La sensibilisation des ménages pour l'acquisition des latrines.
	(a7)	Le suivi technique et l'encadrement des artisans pour la construction des latrines.
COMMUNE DE OUAGADOUGOU	(a2)	La collecte régulière des sous produits générés par les latrines et leur transport sur les sites d'hygiénisation.
	(a3)	La gestion des stocks de ces produits sur les sites d'hygiénisation.
	(a4)	La livraison/vente aux utilisateurs finaux que les producteurs.
	(a6')	Le suivi des ménages pour une bonne utilisation des latrines.
	(a8)	Le suivi des associations locales impliquées dans la gestion des sous produits EcoSan.
	(a11)	La mise à disposition des sites d'hygiénisation partout où cela est nécessaire
	(a12)	L'évacuation des stocks excédentaires des sous produits des sites d'hygiénisation.
	(a14)	La traduction des textes réglementaires en arrêtés municipaux
	(a14')	La veille juridique de l'application des textes réglementaires.
DGPV	(a5)	Le suivi et l'encadrement constants des producteurs à l'utilisation efficiente des fertilisants EcoSan
	(a17)	Le contrôle de qualité agronomique des fertilisants.
	(a18)	Le contrôle de qualité hygiénique des fertilisants.
DGAEUE	(a1)	La construction des latrines dans les ménages (en milieu rural).
	(a6)	La sensibilisation des ménages pour l'acquisition des latrines.
	(a6')	Le suivi des ménages pour une bonne utilisation des latrines.
	(a7)	Le suivi technique et l'encadrement des artisans pour la construction des latrines.
	(a16)	La coordination/Suivi/Capitalisation/Communication des actions EcoSan.
	(a21)	Les actions de vulgarisation à grande échelle de l'approche EcoSan
DHPES/DLM	(a9)	Le suivi des conditions sanitaires des ménages ayant bénéficié de ces latrines.
	(a10)	Le suivi de la qualité microbiologique et nutritionnelle des aliments à base des fertilisants EcoSan.
DGACV	(a13)	L'élaboration de textes réglementaires pour la protection de l'environnement.
	(a14')	La veille juridique de l'application des textes réglementaires.
DGUTF	(a21)	Les actions de vulgarisation à grande échelle de l'approche EcoSan.
CREPA	(a15)	La formation continue et périodique des acteurs impliqués.
	(a19)	Les recherches continues sur le suivi des actions et produits EcoSan en vue de s'assurer de leurs impacts sanitaires.
INERA	(a19)	Les recherches continues sur les actions EcoSan en vue d'une mise à jour des textes réglementaires.
UNIVERSITE/2iE	(a19)	Les recherches continues sur le suivi des actions et produits EcoSan en vue de s'assurer de leurs impacts sanitaires.
MEBA	(a20)	L'introduction de EcoSan dans les programmes éducatifs nationaux

V.7. Travaux en plénière sur les arrangements institutionnels de mise en œuvre du système EcoSan

Les participants ont souligné que des formes de relations institutionnelles existent déjà entre les divers départements techniques de l'Etat dans la mise en œuvre des programmes nationaux. Ils ont évoqué la nécessité de proposer un montage institutionnel clarifiant les mécanismes de fonctionnement pour faciliter la mise en place des activités retenues par les divers départements.

La DGAEUE a été retenue comme structure chargée de la coordination complète des activités sur l'ensemble du territoire. Le montage institutionnel proposé par les participants est consigné dans la Figure 6 et repris par le schéma de la Figure 7.

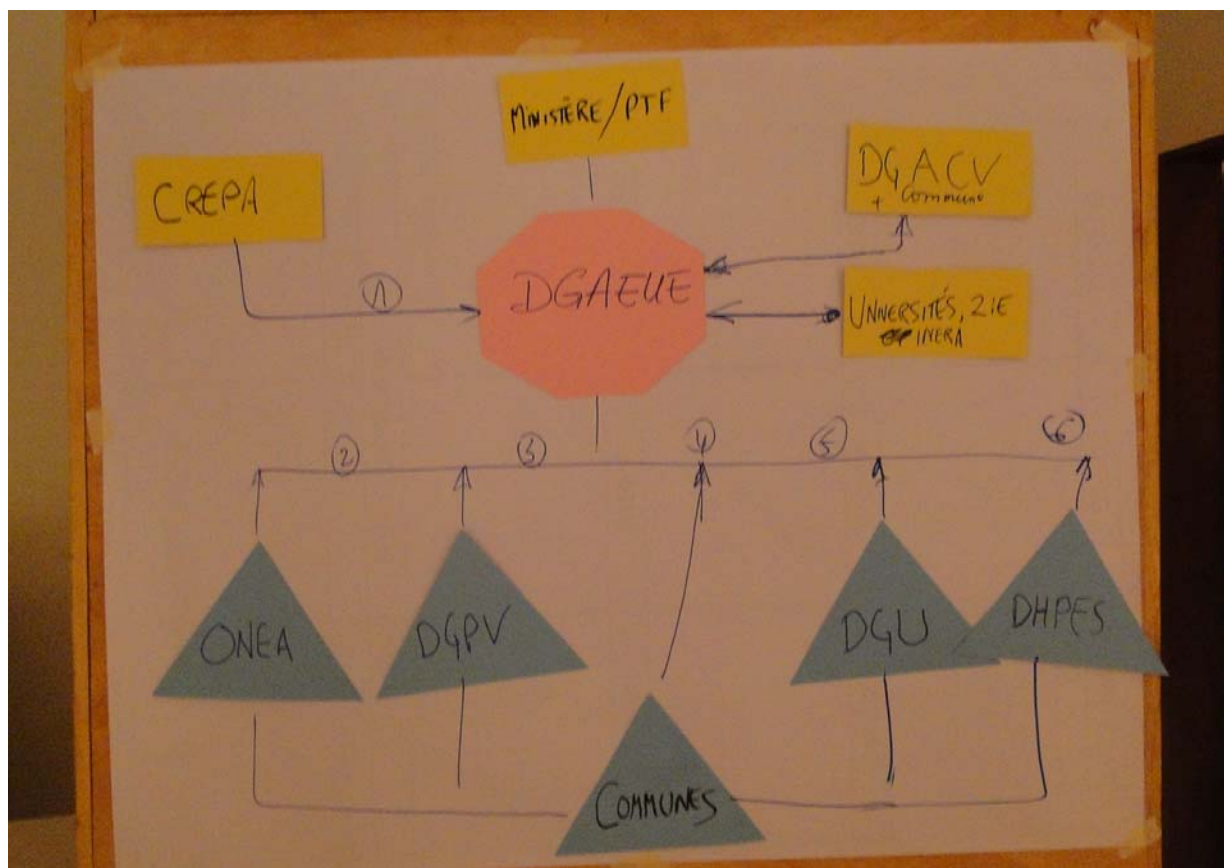


Figure 6: Résultats des travaux sur les arrangements institutionnels

Les relations institutionnelles contenues dans la Figure 7, peuvent être clarifiées comme ci-après :

- Les relations **(A_i)** sont des relations de **fourniture directe des services** aux groupes cibles selon les activités retenues par département.
- Les relations **(B_i)** sont des **concertations avec les communes** pour les diverses interventions sur le terrain.
- Les relations **(C_i)** sont des relations de compte rendu à la DGAEUE pour faciliter la coordination de l'Action Nationale EcoSan.
- La relation **(D)** est l'expertise d'appui à la coordination et à la recherche.
- La relation **(E)** représente l'appui à la conduite des activités de recherche.
- La relation **(F)** représente l'appui à la réglementation et à la régulation.
- La relation **(G)** est le compte rendu de l'Action Nationale au Gouvernement et aux partenaires financiers.

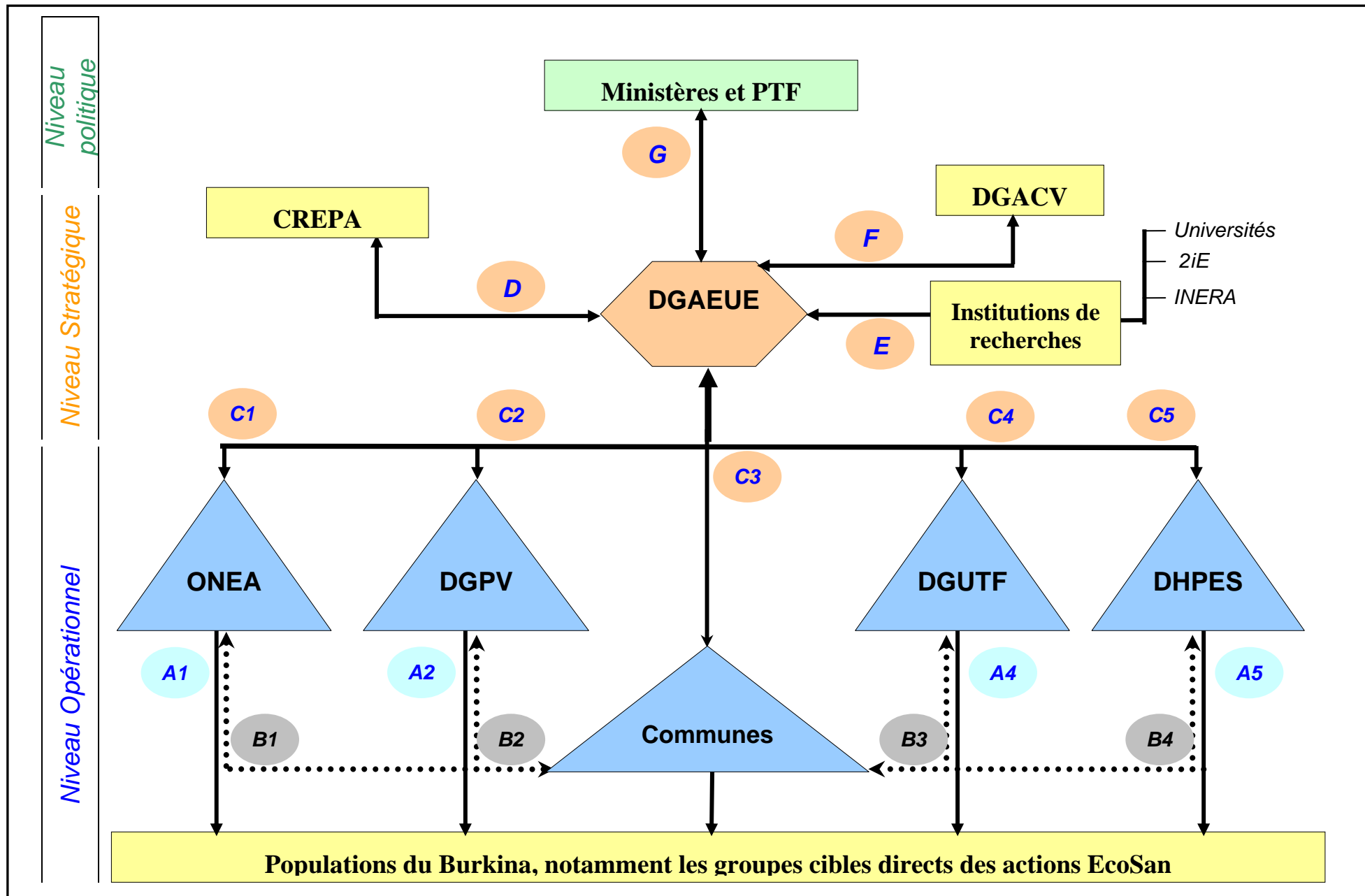


Figure 7: Montage institutionnel de mise en œuvre de l'Action Nationale EcoSan

V.8. Travaux en plénière sur les dispositions requises pour la conduite des activités réparties par département

Les tableaux ci-après présentent les résultats des travaux sur l'identification des opportunités, contraintes et dispositions requises pour la bonne conduite des activités retenues.

V.8.1 Pour l'ONEA

<i>Structure</i>		DASS/ONEA
Activités retenues	(a1) La construction des latrines dans les ménages (a6) La sensibilisation des ménages pour l'acquisition des latrines. (a7) Le suivi technique et l'encadrement des artisans pour la construction des latrines	
Opportunités pour la mise en œuvre	-Existence du plan stratégique de la ville de Ouagadougou (PSAO) pouvant directement prendre en compte de la technologie EcoSan dans palette des technologies proposées.	
Contraintes pour une prise en compte immédiate	-Inexistence d'artisans formés à la construction des latrines EcoSan notamment en dehors de la ville de Ouagadougou. -Inexistence d'une stratégie d'acquisition des bidons et des cuvettes EcoSan. -Financements supplémentaires requis au budget disponible pour réussir les activités	
Dispositions institutionnelles requises	-Aucune disposition institutionnelle préalable n'est nécessaire, mais les relations avec les communes sont à renforcer surtout pour les questions liées à la gestion des produits issus des latrine EcoSan. -Concertation avec le CREPA pour définir les modalités de transfert des acquis. Le CREPA et l'ONEA devront se rencontrer ultérieurement pour approfondir la réflexion par rapport au transfert de compétences.	
Moyens requis	<i>Moyens Humains</i>	
	<i>Moyens logistiques</i>	-Besoin de disposer des outils techniques pour la sensibilisation (SARARR, FAST...). -Besoin de disposer des fiches techniques, manuels ou guides de construction des latrines EcoSan.
	<i>Moyens financiers</i>	-Besoin de réadapter la subvention des latrines EcoSan à celle de l'ONEA.
Actions immédiates	-Formation des six cent (600) artisans de l'ONEA à la technique de construction des latrines EcoSan. Les 107 maçons formés pendant la mise en œuvre du projet EcoSan pourraient être également mis à la disposition de l'ONEA. -Formation des quatre vingt dix (90) animateurs de l'ONEA à l'animation et à la sensibilisation pour la promotion des latrines EcoSan. Les quatorze (14) animateurs formés pendant la mise en œuvre pourraient être mis à la disposition de l'ONEA. -Formation de quinze (15) encadreurs techniques à l'encadrement des artisans sur le terrain.	

V.8.2 Pour les Communes, en particulier Commune de Ouagadougou

<i>Structure</i>	Commune	
Activités retenues	(a2)	La collecte régulière des sous produits générés par les latrines et leur transport sur les sites d'hygiénisation
	(a3)	La gestion des stocks de ces produits sur les sites d'hygiénisation
	(a4)	La livraison/vente aux utilisateurs finaux que les producteurs
	(a6')	Le suivi des ménages pour une bonne utilisation des latrines.
	(a8)	Le suivi des associations locales impliquées dans la gestion des sous produits EcoSan
	(a11)	La mise à disposition des sites d'hygiénisation partout où cela est nécessaire
	(a12)	L'évacuation des stocks excédentaires des sous produits des sites d'hygiénisation
	(a14)	La traduction des textes règlementaires en arrêtés municipaux
	(a14')	La veille juridique de l'application des textes règlementaires.
Opportunités pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> -Existence de terrains pour la construction de nouveaux sites d'hygiénisation -Existence de compétences en matière de collecte des déchets auprès des ménages. 	
Contraintes pour une prise en compte immédiate	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de moyens pour l'appui des associations de collecte et de gestion des sites pour les six (6) mois d'après projet. -Insuffisance de ressources humaines qualifiées. 	
Dispositions institutionnelles requises	-Concertation avec les autres départements présents pour dégager les pistes de collaborations.	
Moyens requis	<i>Moyens Humains</i>	- Recrutement ou affectation de personnel qualifié pour la gestion du système EcoSan
	<i>Moyens logistiques</i>	
	<i>Moyens financiers</i>	- Moyens nécessaires pour la prise en charge du de la gestion système EcoSan jusqu'en décembre 2009.
Actions immédiates	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec le CREPA pour identifier les coûts réels de la gestion du système EcoSan et éventuellement des autres activités indispensables. - Préparation du budget EcoSan pour 2010 -Formation des intervenants de la Mairie pour les actions à prendre en charge -Rencontre d'information avec les autres communes à travers l'AMBF sur les résultats de l'atelier 	

V.8.3 Pour la DGPV

<i>Structure</i>		DGPV
Activités retenues	(a5)	Le suivi et l'encadrement constants des producteurs à l'utilisation efficiente des fertilisants EcoSan
	(a17)	Le contrôle de qualité agronomique des fertilisants EcoSan
	(a18)	Le contrôle de qualité hygiénique des fertilisants EcoSan
Opportunités pour la mise en œuvre	-Existence d'un système de vulgarisation des fertilisants avec les techniciens agricoles sur le terrain. Les fertilisants EcoSan pourront également faire l'objet de promotion dans les 13 régions du Burkina Faso.	
Contraintes pour une prise en compte immédiate	- Manque de fonds pour la formation et la motivation des agents	
Dispositions institutionnelles requises	- Concertation avec le CREPA pour définir les modalités de transfert des acquis. Le CREPA et la DGPV devront se rencontrer ultérieurement pour approfondir la réflexion par rapport au transfert de compétences.	
Moyens requis	<i>Moyens Humains</i>	
	<i>Moyens logistiques</i>	
	<i>Moyens financiers</i>	- Motivation des agents de vulgarisation. - Prise en charge des déplacements des agents de vulgarisation provinciaux lors des formations.
Actions immédiates	<ul style="list-style-type: none"> - Information et formation des Directions Régionales sur l'approche EcoSan avec l'appui du CREPA - Formation des encadreurs (agents de l'agriculture) avec l'appui du CREPA - Concertation avec l'INERA -Recherche de moyens pour la motivation des encadreurs 	

V.8.4 Pour la DHPES - DLM

<i>Structure</i>		DHPES - DLM
Activités retenues	(a9)	Le suivi des conditions sanitaires des ménages ayant bénéficiés de ces latrines.
	(a10)	Le suivi de la qualité microbiologique et nutritionnelle des aliments à base des fertilisants EcoSan
Opportunités pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> -Contribution à l'élaboration des normes d'hygiène alimentaire et environnementale -Existence de système de contrôle du respect des normes d'hygiène alimentaire et environnementale. 	
Contraintes pour une prise en compte immédiate	<ul style="list-style-type: none"> -Insuffisance des ressources financières 	
Dispositions institutionnelles requises	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec la Mairie, le CREPA et les autres acteurs. 	
Moyens requis	<i>Moyens Humains</i>	
	<i>Moyens logistiques</i>	
	<i>Moyens financiers</i>	- Motivation et financement pour les activités de suivi
Actions immédiates	<ul style="list-style-type: none"> -Développement d'un système d'information par l'enrichissement des supports de IEC EcoSan. -Mise en place d'un système de contrôle qualité des produits EcoSan. -Identification des ménages bénéficiaires de latrines. -Recherche de financement. -Introduction du concept EcoSan dans les programmes de formation des agents/ techniciens sanitaires. 	

V.8.5 Pour la DGAEUE

<i>Structure</i>		DGAEUE
Activités retenues	(a1)	La construction des latrines dans les ménages (en milieu rural).
	(a6)	La sensibilisation des ménages pour l'acquisition des latrines.
	(a6')	Le suivi des ménages pour une bonne utilisation des latrines.
	(a7)	Le suivi technique et l'encadrement des artisans pour la construction des latrines
	(a16)	La coordination/Suivi/Capitalisation/Communication des actions EcoSan.
	(a21)	Les actions de vulgarisation à grande échelle de l'approche EcoSan
Opportunités pour la mise en œuvre	-Prise en compte de la technologie EcoSan dans le cadre du PN-AEPA	
Contraintes pour une prise en compte immédiate	-Approche EcoSan non encore bien maîtrisée.	
Dispositions institutionnelles requises	-Appui sur l'expertise du CREPA pour la réussite des activités retenues. -Concertation avec tous les autres départements dans le cadre de la coordination, du suivi et de la capitalisation.	
Moyens requis	<i>Moyens Humains</i>	
	<i>Moyens logistiques</i>	
	<i>Moyens financiers</i>	
Actions immédiates	<p>-Formation et suivi des agents agricoles pour assurer la sensibilisation à l'utilisation des latrines.</p> <p>-Participation active aux activités de clôture du projet EcoSan_UE avec le CREPA pour un meilleur transfert de compétence.</p> <p>-Organisation des rencontres avec les autres partenaires pour une harmonisation et consolidation des partenariats visant la bonne marche de la Stratégie Nationale EcoSan.</p>	

V.8.6 Pour la DGACV

<i>Structure</i>		DGACV
Activités retenues	(a13) La protection du fonctionnement du système à travers l'élaboration des textes réglementaires (a14') La veille juridique de l'application des textes réglementaires.	
Opportunités pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> -Existence de textes réglementaires pouvant servir de base. -Existence de services régionaux. -Elaboration de codes de l'environnement en cours. 	
Contraintes pour une prise en compte immédiate		
Dispositions institutionnelles requises	- Concertation avec la Mairie, le CREPA et les autres acteurs.	
Moyens requis	<i>Moyens Humains</i>	
	<i>Moyens logistiques</i>	
	<i>Moyens financiers</i>	-Besoin de moyens pour l'élaboration et l'amendement des textes.
Actions immédiates	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration de textes réglementaires par un groupe de travail ou un consultant. -Formation et information des services régionaux. -Concertation avec les communes. -Evaluation environnementale pour les actions EcoSan à grande échelle. -Mobilisation des partenaires et recherche de financement pour la mise en œuvre des activités. 	

V.8.7 Pour le CREPA

<i>Structure</i>		CREPA
Activités retenues	(a15) La formation continue et périodique des acteurs impliqués. (a19) Les recherches continues sur le suivi des actions et produits EcoSan en vue de s'assurer de leurs impacts sanitaires.	
Opportunités pour la mise en œuvre	<p>-Existence de compétences en matière d'assainissement écologique.</p> <p>-Possibilité pour la Cellule d'Appui à l'Action Nationale EcoSan de bénéficier de l'appui du Programme EcoSan Régional.</p> <p>-Utilisation du reliquat du budget du projet Ecosan_UE pour les actions de préparation de renforcement des capacités et l'appui à l'organisation de l'évènement national d'introduction de Ecosan au Burkina.</p>	
Contraintes pour une prise en compte	-Prise en charge probablement difficile du fonctionnement de la Cellule d'Appui à l'Action Nationale (la cellule pouvant fonctionner sous le reliquat du projet Ecosan_UE jusqu'en décembre 2009).	
Dispositions institutionnelles	-Création d'une Cellule d'Appui à l'Action Nationale EcoSan logée au sein du CREPA-Siège	
Moyens requis	<i>Moyens Humains</i>	-Un Expert EcoSan pour la Cellule qui s'appuiera sur les expertises du CREPA. -Une Secrétaire.
	<i>Moyens logistiques</i>	-Un Véhicule pour l'Expert EcoSan. -Un local équipé pour la Cellule d'Appui
	<i>Moyens financiers</i>	-Salaires du Personnel de la Cellule. -Charges de fonctionnement de la Cellule d'Appui.
Actions immédiates	<p>-Rencontre préparatoire avec la DGAEUE pour discuter des bases de la collaboration <i>CREPA / DGAEUE</i>, notamment de la conduite conjointe des activités du Projet EcoSan_UE dès Juin 2009.</p> <p>-Rencontre de concertation avec la Commune de Ouagadougou pour discuter des questions de transfert des acquis (stratégie pratique de conduite des activités, niveau de financement, planification des investissements, etc...)</p> <p>-Rencontre de Concertation avec l'ONEA sur les points critiques de l'intervention de l'ONEA et sur la planification de la construction des latrines.</p> <p>-Rencontre de concertation ONEA-Commune de Ouagadougou pour une harmonisation des interventions.</p> <p>-Rencontre de concertation avec tous les autres départements pour situer les différentes formes d'appui et de collaboration.</p> <p>-Planification et conduite des différentes formations formulées pour la préparation de l'Action Nationale.</p> <p>-Proposition d'un Plan de mise en œuvre des actions préparatoires à l'Action Nationale EcoSan pour la période de juillet à décembre 2009 qui sera traduite en Avenant pour la prolongation du projet EcoSan_UE (conduite des actions de gestion du système Ecosan actuel, divers formations formulés, appui aux événements nationaux, rencontre périodique des Experts Nationaux étendue aux autres communes pour débattre sur les défis à relever pour la promotion de l'approche sur l'ensemble du territoire National, etc...)</p> <p>-Appui à l'organisation des événements nationaux notamment de la Semaine Nationale d'Assainissement (avec le volet Préparation de la cérémonie d'introduction officielle de l'approche EcoSan au Burkina de concert avec la DGAEUE)</p> <p>-Appui au démarrage de l'appui de Action Nationale à partir de 2010 (Accompagnement des structures pour le démarrage des activités retenues dès janvier 2010)</p> <p>-Appui à la DGAEUE à l'élaboration recherche de financement de programmes</p>	

V.8.8 Pour l'INERA, les 2iE et les Universités

<i>Structure</i>		INERA, 2iE et Universités
Activités retenues	(a19)	Les recherches continues sur de suivi des actions et produits EcoSan en vue s'assurer de leurs impacts sanitaires.
Opportunités pour la mise en œuvre		-Existence d'infrastructures pour la recherche (laboratoires) -Disponibilité de compétences en encadrements sur les questions abordées. -Existences d'opportunités de recherche à travers les travaux de mémoire et de stage des étudiants.
Contraintes pour une prise en compte immédiate		-Approche EcoSan et les résultats de recherche non encore bien maîtrisés.
Dispositions institutionnelles requises		
Moyens requis	<i>Moyens Humains</i>	Il existe des compétences et des étudiants prêts à prendre des thèmes de recherche
	<i>Moyens logistiques</i>	Disponible
	<i>Moyens financiers</i>	A la charge du demandeurs de service
Actions immédiates		- A la demande des partenaires.

VI. Clôture

VI.1. Principales conclusions, perspectives et leçons apprises

⇒ Les principales conclusions de l'atelier peuvent être résumées comme ci-après :

1. Les partenaires présents se sont bien engagés et ont pleinement participé aux travaux de réflexion avec grand intérêt durant les deux jours de travail.
2. Les résultats de l'atelier traduisent fidèlement les engagements des départements techniques de l'Etat à promouvoir l'approche EcoSan au Burkina Faso.
3. Au **niveau opérationnel** dans la conduite des actions EcoSan, les engagements suivants ont été pris :
 - L'ONEA s'engage à intégrer les latrines EcoSan dans la gamme des technologies d'assainissement autonome proposées aux populations urbaines, et assurera la construction, l'encadrement des artisans, et les actions de sensibilisations y relatives dans toutes les villes d'intervention de l'ONEA, et ce en rapport avec les communes.
 - La DGAEUE s'engage à intégrer les latrines EcoSan dans la gamme des technologies d'assainissement autonome proposées aux populations rurales, et assurera la construction, l'encadrement des artisans, et les actions de sensibilisations y relatives dans toutes les zones rurales ou villes d'intervention de la DGAEUE, et ce en rapport avec les communes.
 - Les Communes représentées par la Commune de Ouagadougou, s'engagent à assurer : (i) la collecte régulière des sous-produits générés par les latrines EcoSan et leur transport sur les sites d'hygiénisation, la gestion des stocks de ces produits sur les sites d'hygiénisation, la livraison/vente aux utilisateurs finaux tels que les producteurs ; (ii) le suivi et la sensibilisation des ménages pour une meilleure utilisation des latrines ; et (iii) la mise à disposition des sites d'hygiénisation partout où cela est nécessaire.
 - La DGUTF s'engage à collaborer avec les mairies pour la gestion des espaces urbains pour une affectation adéquate d'espaces pour la construction de nouveaux sites d'hygiénisation. Elle s'engage également à s'impliquer et à porter les actions de grande échelle telle que la construction de Cité EcoSan.
 - La DGPV s'engage à assurer : (i) le suivi et l'encadrement constants des producteurs à l'utilisation efficiente des fertilisants EcoSan, et (ii) le contrôle de la qualité agronomique et hygiénique de ces fertilisants.
 - La DHPES s'engage à assurer le suivi des conditions sanitaires des ménages ayant bénéficiés des latrines EcoSan, ainsi que le suivi de la qualité microbiologique et nutritionnelle des aliments à base des fertilisants EcoSan.
4. Au **niveau stratégique** dans la conduite des actions EcoSan, les engagements suivants ont été pris :
 - La DGAEUE s'engage à assurer la coordination, le suivi, et la capitalisation de toutes les actions EcoSan sur l'ensemble du territoire burkinabé, en relation avec les autres acteurs impliqués. Elle s'est chargée d'assurer la communication de toutes ces actions sur le plan national et international.
 - La DGACV s'engage à élaborer et actualiser les textes réglementaires pour une meilleure protection du fonctionnement du système EcoSan, en se basant sur les résultats de recherche pour la mise à jour de ces textes. Elle s'engage également à assurer la régulation pour un meilleur respect des textes établis.

- Le CREPA s'engage à appuyer techniquement l'ensemble des départements impliqués à assurer de façon constante un appui à la DGAEUE pour la coordination de l'Action EcoSan Nationale.
 - L'INERA, le CREPA et les Universités s'engagent tous à multiplier les recherches sur divers thématiques de EcoSan afin d'assurer une amélioration continue du développement de l'approche.
5. Au **niveau politique** dans la conduite des actions EcoSan, les ministères compétents tels que le MAHRH et le Ministère des Finances seront impliqués pour entériner les actions adoptées pour leur financement.
 6. Tous les départements se sont engagés à inclure progressivement ces activités dans leurs programmes annuels à partir de janvier 2010. Pour ce faire, **le projet doit assurer la conduite des activités indispensables pour la bonne marche du système déjà en place, jusqu'en décembre 2009.**
 7. Le CREPA a promis négocier avec l'Union Européenne le principal Bailleur du projet EcoSan_UE, **un avenant pour une prolongation du projet jusqu'en décembre 2009**, pour assurer la conduite de ces activités indispensables avant le démarrage de l'Action Nationale EcoSan.
 8. Dès la fin de l'atelier, les partenaires s'engagent à parler dorénavant d'Action Nationale EcoSan et non plus de projet EcoSan_UE. Les activités du projet jusqu'en décembre 2009 seront qualifiées d'actions préparatoires à l'Action Nationale EcoSan, et concerneront aussi les actions d'appui formulées par les divers départements comme dispositions requises ou actions immédiates avant le démarrage de l'Action Nationale EcoSan.
 9. Le CREPA s'engage à créer une Cellule d'Appui à l'Action Nationale EcoSan qui fonctionnera de façon permanente. C'est cette Cellule qui appuiera la DGAEUE pour les actions de coordination, et notamment l'élaboration de projets de grande envergure pouvant soulager l'Action Nationale EcoSan.
 10. Les Université, INERA et le ZIE s'engagent à apporter leurs contributions scientifiques et de recherche, afin de soutenir l'action EcoSan pour une production durable et fiable.

⇒ **Des perspectives on peut noter :**

11. L'introduction officielle de l'approche EcoSan au Burkina Faso.
12. L'élaboration, la recherche de financement et la mise en œuvre de projets EcoSan à grande échelle gérés par la DGAEUE, pour appuyer l'Action Nationale EcoSan.
13. L'introduction de EcoSan dans les programmes éducatifs nationaux.

⇒ **Comme leçons apprises:**

14. L'atelier a permis aux divers départements de mieux se connaître et de connaître leurs programmes d'activités et zones d'intervention.
15. La tenue régulière de ce type d'atelier est nécessaire pour initier les actions concertées visant à mieux relever les défis liés à la promotion de l'approche EcoSan.
16. L'appui du CREPA à l'Action Nationale reste très capital pour la réussite de l'Action Nationale EcoSan.
17. Le CREPA doit fortement impliquer immédiatement la DGAEUE dans les activités de clôture du projet EcoSan_UE notamment dans les différentes rencontres avec les partenaires sur les mécanismes de transfert des acquis du projet.

VI.2. Mot de clôture du Coordonnateur du Projet

Le Coordonnateur du Projet a félicité tous les participants et notamment les Directeurs et Experts nationaux présents, pour avoir été assidus et très participatifs durant les deux (2) jours de travail.

Il a qualifié l'atelier de très riche et informatif, ayant permis aux participants de mieux se connaître et de se rendre également compte de l'importance des rencontres similaires.

Il a salué l'engagement des Responsables des départements techniques présents, à intégrer les actions EcoSan dans leurs activités quotidiennes, et à promouvoir l'approche EcoSan au Burkina Faso pour contribuer à accélérer l'atteinte des objectifs du millénaire en matière d'assainissement et de contribuer à la sécurité alimentaire.

Il a également salué les bases qui sont jetées à l'issue de l'atelier et espère que les résultats seront restitués aux plus hautes autorités pour une adoption et une introduction officielle de l'approche dans le pays.

Au nom du Directeur Général du CREPA, il a remercié toutes les structures présentes pour leurs contributions et leurs efforts louables pour cet événement historique, et a demandé de transmettre des remerciements au Maire de la Commune de Ouagadougou, au Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, au Ministre de l'Environnement et de Cadre de Vie pour leurs forts soutiens à la promotion de l'approche EcoSan dans le pays.

Des remerciements spéciaux au Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques et au Maire de la Commune de Ouagadougou pour leurs interventions sur la Radio France International à travers un grand reportage sur le projet EcoSan_UE qui est passé le jour même de démarrage du présent atelier (le 05 Mai à 17h40).

Il a souhaité bon vent à l'approche EcoSan pour que le Burkina Faso soit la vitrine de l'Afrique pour sa promotion.

La séance a été levée le mercredi 06 mai à 18h.

Tenue à Ouagadougou, les 05 et 06 Mai 2009









Rapporteur principal
Sandrine TAPSOBA











Ont signé :

<p>Pour la DGAEUE</p>  <p>Marie Denis Sondo, <i>Directrice Générale</i></p>	<p>Pour l'ONEA</p>  <p>Arba Jules Ouédraogo, <i>Directeur de l'Assainissement</i></p>	<p>Pour les Communes/ Commune de Ouagadougou</p>  <p>Dramane Compaoré, <i>2^e Adjoint au Maire de la Commune</i></p>
<p>Pour la DGPV</p>  <p>Issaka Dermé, <i>Représentant du Directeur Général</i></p>	<p>Pour la DHPES/DLM</p>  <p>Yaya Ganou, <i>Directeur</i></p>	<p>Pour la DGACV</p>  <p>Colette Zoétiyenga, <i>Représentant du Directeur Général</i></p>
<p>Pour la DGUTF</p>  <p>Dieudonné Tapsoba, <i>Directeur Général</i></p>	<p>Pour l'INERA</p>  <p>Badiori Ouattara, <i>Représentant du Directeur Général</i></p>	<p>Pour le CREPA</p>  <p>Anselme Vodounhessi, <i>Coordonnateur du Projet EcoSan_UE</i></p>
<p>Pour les Universités</p>  <p>Nicolas Barro, <i>Professeur à l'Université de Ouagadougou UFR-SVT</i></p>		






Annexe: Album des participants

ALBUM DES PARTICIPANTS

N°	Photos	Nom et Prénoms	Fonctions	Contacts mails
LES AUTORITES NATIONALES				
1		Arba Jules OUEDRAOGO	Directeur de l'assainissement de l'ONEA	dass.onea@fasonet.bf
2		Marie Denis SONDO	Directrice Générale de la DGAEUE	
3		Joséphine Baro/OUEDRAOGO	DGAEUE	barojoseam@yahoo.fr
4		Nicolas BARO	CRSBAN/UFR-SVT de l'université de Ouagadougou	nicolas-barro@univ-ouaga.bf
5		Barthélemy KERE	Directeur de l'Assainissement ,de la Prévention des Pollutions et des Nuisances	barthelemy_kere@yahoo.fr
6		Dieudonné TAPSOBA	Directeur Général de l'Urbanisme et de l'Habitat	
7		Yaya GANOU	Directeur de l'Hygiène Publique et de l'Education de la Santé	dhpes_saufe@yahoo.fr
8		Siaka BANON	DHPES	
9		Issaka DERME	DGPV	dersiaka@yahoo.fr
10		Caroline Jeanne TIENDREBEOGO	MHV/DGUH	tnjesuscaroline@yahoo.fr
11		Colette ZOETIYENGA	MECV/DGACV	
12		Karim ILBOUDO	Président de Commission Environnement et Développement de la commune de Ouagadougou	ilboudokarim@yahoo.fr
13		Badiori OUATTARA	Chargé de recherche, INERA	latdior@fasonet.bf

N°	Photos	Nom et Prénoms	Fonctions	Contacts mails
LES AUTORITES MINICIPALES				
14		Dramane COMPAORE	2ème Adjoint au Maire centrale de OUAGADOUGOU	
15		Tanga Lambert SIMPAORE	Directeur de l'Action Sanitaire de la commune de Ouagadougou	
16		Sidi Mahamadou CISSE	Directeur de la propreté de la commune de Ouagadougou	cisse_sidi@yahoo.fr
17		Basile KABORE	Personne ressource de la mairie Nongr-Maason	
18		Téné LINGANI	Personne ressource de la mairie Nongr-Maason	
19		Haoua BIKINGA	Personne ressource de la mairie de BOGODOGO	
20		Rasmané KINDA	Personne ressource de la mairie de BOGODOGO	
21		Mr Abdul Karim OUEDRAOGO	Personne ressource de la mairie de BOULMIOUGOU	
22		Mr Boureima SAWADO	Personne ressource de la mairie de BOULMIOUGOU	
23		Mme Madeleine GANSONRE	Personne ressource de la mairie de BASKUY	madeleinegansore@yahoo.fr

N°	Photos	Nom et Prénoms	Fonctions	Contacts mails
L' EQUIPE DU PROJET				
24		Anselme VODOUHNESSI Coordonnateur du projet	Coordonnateur du projet EcoSan_UE 1/CREPA	ansvodhess@yahoo.fr
25		Moussa Bonzi	Coordonnateur Projet EcoSan_UE2/CREPA	bouabonzi@yahoo.fr
26		Chiaka COULIBALY	Ingénieur d'appui/CREPA	coulchi@yahoo.fr
27		Sandrine TAPSOBA	Communicatrice/P.E.A-gtz	sandrin9fr@yahoo.fr
28		Henri OUEDRAOGO	Superviseur/CREPA	bilioued@yahoo.fr
29		Boukari SALIFOU	Ingénieur sanitaire/P.E.A-gtz	s.boukari@yahoo.fr
30		Tasséré OUEDRAOGO	Technicien animateur/P.E.A-gtz	ribiga@yahoo.fr
31		Ida Ouandaogo	Sociologue	nabolleida@yahoo.fr
32		Mireille Zongo	Ingénieur Agronome	mimizongo@yahoo.com
33		Viviane Nadembéga	Secrétaire de Direction	sidibasba@yahoo.com
34		Yacouba Keïta	Administrateur	ykeita2005@yahoo.fr
35		Linus Dagerskog	Expert associé au CREPA Siège	linusdagerskog@yahoo.fr
36		Karim Sawadogo	Coordonnateur adjoint de EcoSan Régional, CREPA Siège	ksavadogo@yahoo.fr

N°	Photos	Nom et Prénoms	Fonctions	Contacts mails
L' EQUIPE DU PROJET (suite)				
37		Momini Moyenga	Technicien d'appui en agronomie INERA et EcoSan_UE	moyengamomini@hotmail.com
38		Ivan Talancon	Stagiaire à EcoSan_UE	ivanyvien007@yahoo.fr
39		Souleymane Zaré	Stagiaire en communication	zaresouleymane@yahoo.fr
40		Issa Yaméogo	Chauffeur à EcoSan_UE	issa.yameogo@hotmail.com
41		Abdoulaye Fall	Consultant	vieuxfall@yahoo.com